

Note du RMG sur la proposition d'adapter le traçage et la quarantaine dans l'éducation

Final 29/03/2021

Contexte

La détérioration de la situation épidémiologique que l'on observe dans l'ensemble de la population se traduit par une augmentation des cas signalés dans les écoles.

Compte tenu de la complexité de la gestion des cas et contacts, les PSE, et probablement aussi les CLB, ont déjà autant de difficultés durant cette deuxième moitié du mois de mars qu'au plus fort de la deuxième vague. Et ce malgré que la situation ne soit actuellement pas aussi mauvaise qu'elle l'était à l'époque. Pour pallier à cela, le RMG a discuté de certaines propositions de l'ONE dans le but de faciliter la recherche des contacts si la situation épidémiologique s'aggrave et/ou si la capacité de tracing maximale est atteinte. La faisabilité de cette proposition a été vérifiée auprès d'acteurs de terrain et doit être considérée comme valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021. De cette manière, le RMG vise à répondre à une réalité épidémiologique en constante évolution et à éviter de nombreux changements ad hoc, qui ne sont pas toujours perçus comme constructifs sur le terrain.

Plus précisément, les propositions suivantes ont été discutées :

1. Lorsqu'une classe est fermée (ex : un cas + une LRC positif ou plusieurs HRC positifs¹) : fermeture 10 jours à partir de la décision de fermeture, et non après le dernier contact à risque.
Sciensano clarifie que c'est seulement si la classe est fermée à cause d'un cluster, pas s'il y a un cas et qu'il n'avait pas de place désignée.
 - Inconvénient : quarantaine plus longue, de 10 jours (au lieu de 3 par exemple)
 - Avantages : la quarantaine ne doit pas être prolongée lorsque de nouveaux cas positifs sont déclarés², avec une nouvelle date de dernier contact à risque, nécessitant plusieurs lettres aux mêmes parents, difficultés de compréhension, dates de test à reprogrammer + gain de temps pour le tracing + réduction du risque que les enfants symptomatiques non testés retournent à l'école trop tôt.

¹ <https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/arbre-decisionnel>

² Exemple : le PSE est informé le vendredi d'un 2^{ème} cas positif (et on est dans les conditions d'une fermeture de classe car c'est un LRC du premier) et le dernier jour de présence à l'école était lundi, si quarantaine 10 jours à partir du dernier contact à risque, quarantaine de la classe du lundi au mercredi, 3 jours, avec test à J7 recommandé le lundi. Le samedi le PSE est informé qu'il y a un 3^{ème} cas positif qui était présent à l'école mercredi encore. Il faut prolonger la quarantaine de 2 jours, jusqu'au vendredi, et reculer le test à J7 au mercredi, au risque qu'il ne soit réalisé trop tôt et ne permettre pas de sortir de quarantaine s'il est négatif avec une sécurité pour la collectivité. Il faut donc refaire un courrier à tous les parents pour les en informer. Avec risque de difficultés de compréhension et de rendez-vous de tests déjà pris qui ne seront pas déplacés. Et puis si le dimanche ou le lundi le PSE apprend qu'un autre élève est positif et était dans la classe encore vendredi, il faut encore prolonger, reculer la date de test, informer les parents. Cette situation complexe est néanmoins fréquente et compliquée à gérer, avec de nombreuses erreurs possibles, avec un risque important de ne pas arriver à contenir le foyer.

RMG Risk Management Group

2. Les contacts à haut risque que les parents choisissent de ne pas faire tester sont soumis à une quarantaine de 10 jours. Ceux qui effectuent le test recommandé le 7^e jour, s'il est positif, risquent de voir l'enfant rester à la maison pendant 7+10 jours et toute la famille mise en quarantaine. L'incitation à tester est faible, pourtant tester, trouver et isoler les cas est la base de la stratégie de contrôle. Proposition : quarantaine, uniquement pour les HRC non testés à partir du 7^e jour, pendant 14 jours.
 - Inconvénient : quarantaine de 4 jours supplémentaires pour ceux qui choisissent de ne pas se tester le 7^e jour.
 - Avantage : encourager mais ne pas exiger les tests
3. Simplifier le tracing au-delà d'un certain niveau épidémique :
Lorsque l'incidence à 14 jours est $>250 / 100\ 000$ ³⁴ : Possibilité de fermer une classe lorsqu'il y a un deuxième cas positif (qui n'est pas une contamination intrafamiliale) sans analyser si ce deuxième cas est un LRC ou un HRC⁵.
 - Inconvénient : fermeture de plus de classes dès qu'il y a 2 cas.
 - Avantages : Meilleur contrôle des foyers (par exemple, variant plus transmissible), gain de temps dans le tracing.

Discussion

1. En ce qui concerne la période de quarantaine de 10 jours après la décision de fermer la classe :
La Flandre exprime sa préférence pour conserver la procédure actuelle si possible, mais est ouverte à considérer cette proposition si le système est surchargé.
2. Concernant l'extension à 14 jours de la période de quarantaine pour les HRC s'ils refusent un test au 7^{ème} jour :
Actuellement, le RMG n'est pas en faveur d'une quarantaine plus longue (14 jours) pour les enfants qui ne se soumettent pas à un second test le 7^{ème} jour. Certes, il n'y a guère d'incitation à effectuer ce deuxième test car, en cas de résultat positif, ils risquent de devoir rester en quarantaine pendant 17 jours. Là où, ceux qui ne sont pas testés au 7^{ème} jour peuvent être libérés de la quarantaine (ou de l'isolement) après 10 jours. Toutefois, une telle mesure pourrait s'avérer discriminatoire envers les enfants qui n'ont pas été testés, et aurait des conséquences à la fois économiques et en termes de suivi scolaire. En outre, il y aurait un problème de cohérence des procédures existantes telles qu'elles sont appliquées dans d'autres contextes (ex : les entreprises). Si cette mesure devait entrer en vigueur, elle devrait s'appliquer à tous les groupes d'âge sans exception, et pas seulement aux enfants.

³ Cela correspond à ce qui a été proposé dans la stratégie par paliers en novembre, suite à la vague d'octobre.

⁴ Soit l'incidence nationale, ce qui est le cas actuellement et ce qui l'indicateur le plus accessible et facile. Soit l'incidence pour le niveau scolaire en FWB (c'est le cas en primaire depuis la semaine passée, mais pas encore en secondaire). Soit l'incidence au niveau de la province (mais plus difficile de communiquer aux différents PSE les seuils à suivre).

⁵ Arbre décisionnel « que faire quand il y a plusieurs cas » <https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/arbre-decisionnel>. Celui-ci serait à suivre sous le seuil d'incidence de 250 et au-dessus si les équipes PSE sont en mesure de le faire.

Le RAG s'est déjà exprimé sur cette question le 8 mars 2021. Ils ne reviendront donc pas sur cette question, à moins qu'il n'y ait de nouveaux éléments (scientifiques) sur lesquels le RAG puisse fonder un nouvel avis. Le fait que les gens ne se fassent pas tester le 7e jour a donc déjà été pris en compte dans l'avis susmentionné. Sciensano plaide pour que l'on se concentre sur la sensibilisation au test du 7e jour et sur le fait qu'il s'agit d'un acte solidaire afin d'améliorer l'adhésion.

3. Concernant la simplification du tracing au-delà d'un certain niveau épidémiologique : Sciensano ne soutient pas le seuil proposé (incidence sur 14 jours >250/100 000) qui donne lieu à un tracing plus simple. Un seuil n'est pas approprié pour indiquer que la capacité des CLB ou PSE a été excédée. Ces services devraient pouvoir décider eux-mêmes s'ils doivent ou non appliquer temporairement une stratégie simplifiée, car certains services peuvent encore avoir une capacité suffisante malgré une incidence élevée. Sciensano se demande également si cela permettra effectivement de mieux contrôler les épidémies. Si cette règle est appliquée, Sciensano tient à souligner que cela ne doit se faire que si le 2^{ème} cas est détecté lors du 1^{er} test. Si l'on décide malgré tout de laisser la décision être guidée par des indicateurs quantitatifs, le RAG formulera un avis sur les indicateurs qui pourraient être proposés.

Le RMG partage ce point de vue, mais se prononce néanmoins en faveur de la possibilité d'une introduction uniforme d'un tracing simplifié dans certaines situations dès la fin des vacances de Pâques. En outre, le RMG souhaite appliquer d'une seule et même manière l'opérationnalisation de la stratégie simplifiée, par exemple, si la Belgique se trouve dans le plan B et qu'une concertation provinciale avec le gouverneur et l'inspecteur sanitaire régional/fédéral, tenant compte de l'avis des PSE et de leur capacité de tracing, le juge nécessaire.

Si les acteurs du terrain sont libres de choisir un système ou un autre, sans cadre précis, le RMG craint que cela ne parte dans tous les sens. Le risque est que les autorités (scolaires, communales, provinciales et autres) prennent (ou exigent) des mesures qui ne sont pas forcément justifiées, que les mesures ne soient pas appliquées de la même manière partout, et que le personnel éducatif et les parents ne soient plus en mesure de suivre et/ou de faire des comparaisons.

Décision

Le RMG décide de maintenir la durée de la quarantaine pour les élèves qui sont des HRC, même si un test au 7ème jour est refusé.

Le RMG décide que le tracing simplifié est possible dans certaines situations épidémiologiques où des données qualitatives et quantitatives sont prises en compte. Le RAG formulera un avis pour développer davantage ces indicateurs. Si ces indicateurs sont atteints, une décision pourra être prise au niveau provincial, en consultation avec le gouverneur, l'inspecteur sanitaire régional/fédéral et avec la contribution des PSE, pour simplifier le contact tracing comme décrit ci-dessous. Cela signifie la possibilité dans cette situation de :

RMG Risk Management Group

- prévoir une période de quarantaine de 10 jours à compter de la fermeture d'une classe en cas de cluster.
- fermer une classe lorsqu'il y a un deuxième cas positif (qui n'est pas une contamination intrafamiliale) sans analyser si ce deuxième cas est un LRC ou un HRC.

Enfin, le RMG préconise la prise en compte des facteurs suivants avant de passer à la fermeture des écoles (ou d'envisager sa prolongation) :

- Mesures dans la société générale avec un accent particulier sur le lieu de travail
- Réduire les activités de loisirs extrascolaires des élèves pendant les périodes scolaires
- Fermeture des salles des professeurs